

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉCISIONS DU MAIRE

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

1 – Commande publique

OBJET

N°2026-25

OPTI-SECURITE

CONTRAT DE MAINTENANCE

ALARME INTRUSION

MULTI-SITES

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n°2023-32 du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2025-144 en date du 15/12/2025 autorisant à engager, liquider, mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2026 ;

VU l'engagement en fonctionnement N°BT260020 ;

VU la réponse en date du 09 Février 2026 de la fiche d'initialisation du projet d'achat n° F 26005 ;

VU l'offre commerciale transmise par l'entreprise Opti-sécurité, sise 25, rue Gustave Nadaud 87000 Limoges ;

Considérant la nécessité de maintenir en bon état les différents appareils intrusion (centrales et détecteurs) des différents sites de la commune.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'APPROUVER l'offre commerciale de l'entreprise Opti-sécurité et de signer le bon de commande.

ARTICLE 2 – DE DIRE que le montant de cette prestation s'élève à la somme de 5 140.00 € HT soit 6 168.00 € TTC.

ARTICLE 3 – DE DIRE que les crédits sont prévus à cet effet au budget.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 2 mars 2026

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le :

de sa mise en ligne le :

de sa notification le :

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.